

moitié du montant total avant le 15 juin (chèque post daté demandé à l'inscription) N.B. Seule la réception de votre ou vos chèques confirmera votre inscription

Point	ts de chutes (merci de cocher le point de chute d	que vous souhaite:	z) :
	Le Jeudi de 16h à 18h Ferme Arthur Cauchon 7862, avenue Royale Château-Richer,		Le Mercredi de 16h à 18h Grand Marché
	Côte-de-Beaupré Ġ0A 1N0 du 20 juin au 26 septembre		du 19 juin au 25 septembre

__Date :_ Merci de nous faire parvenir le formulaire rempli par la poste ou directement à la ferme avec le paiement.

Au plaisir!





Contenants:

- Lors de la première livraison (le 19 et le 20 juin), nous vous remettrons les légumes dans un contenant.
- Lors de la deuxième livraison (le 26 et le 27 juin), nous vous remettrons le deuxième contenant contre le contenant vide. Il est très important de ramener le contenant vide de la semaine précédente.

S'il advenait que vous ne nous rapportez pas un contenant, vous seriez contraint de racheter un autre contenant 1.5 \$ pour le sac. Ceci est fait pour vous garantir un meilleur service et une bonne organisation en interne.

Inscription:

- Dès maintenant
- La date limite d'inscription est le 15 juin 2019.

Produit d'échange : Un produit ne vous convient pas! vous aurez la possibilité d'échanger **seulement un produit** contre un autre de valeur semblable.

Contenu : Les paniers contiennent entre 5 (et plus) variétés de légumes et fruits. Les paniers en début de saison sont moins abondants que les derniers à l'automne. Nous nous réservons le droit de remplacer un de nos produits par un autre produit d'un autre agriculteur local.

Vacances

Les vacances doivent impérativement être annoncées avant le 15 juin. Merci de nous indiquer ci-dessous vos vacances :

La semaine de votre retour de vacances, tous les paniers non récupérés (frais du jour) vous seront remis le jour de livraison prévue. Vos paniers seront différents; la variété des produits sera équilibrée sur le nombre de paniers livrés.

Absences / Oublis

Les paniers non réclamés ou oubliés sont considérés comme perdus et non remboursables.

Définition de partage de risque :

Le partage de risque consiste à être conscient que certains légumes et/ou fruits peuvent bien ou mal se rendre à terme selon les effets ponctuels de la saison (intempéries, ravageur, maladies). Je comprends que j'assume les risques inhérents à la production agricole, sachant toutefois que je recevrai 15 paniers gourmands.

Entente de partenariat:

Je comprends qu'en devenant partenaire des paniers gourmands de la Ferme Arthur Cauchon inc. pour la saison 2019, j'accepte les risques et les bénéfices de ce projet. Je reconnais avoir lu toute la documentation qui m'a été fournie par le producteur et je comprends l'ensemble de cette information. Je reconnais également qu'il n'y a pas de garantie pour la quantité exacte de produits que je vais recevoir. Je comprends que c'est ma responsabilité de venir chercher mon panier au point de chute, et ce, durant les heures qui auront été convenues en début de saison.

J'accepte finalement de payer le montant d'argent pour la formule de 15 paniers gourmands ainsi que l'achat 2 contenants.

Signature:	Date :
JIGHUIUIE	Dale